

Décision

Générale

colonial

Décision n° 911 abrogeant la décision n° 898 du 8 août 1957 et accordant une permission de vingt-quatre jours à M, Labussière, administrateur des colonies.

n° 911

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 août 1947

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro
31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La décision n° 898 du 8 août 1947 est abrogée. Art. 2. — Une permission de vingt-quatre jours, pour en jouir au Harrar (Ethiopie), est accordée à M. Labussière (Henri), administrateur des colonies. Art. 3. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur
P.-H.

SIRIEX